



**Collège LES CAPUCINS**  
Route de Voisenon - 77000 MELUN  
Tél : 01 60 68 69 30 - Fax : 01 64 52 85 45  
Ce.0770033t@ac-creteil.fr  
<http://www.clg-capucins-melun.fr>

## ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

### Compte-rendu du Conseil d'Administration du 20 mars 2017

**Membres présents** : Annexe jointe.

Le quorum étant atteint, 13 membres présents, la séance est ouverte à 18h10.

Secrétariat de séance : M. d'Argentré est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Principal présente l'ordre du jour modifié par l'ajout de deux questions diverses, l'une posée par les professeurs sur l'état des toilettes pour adultes, l'autre concernant l'opération *Partir en colo*, à laquelle participera le collège.

#### 1. Approbation de l'ordre du jour.

18h12. L'ordre du jour est **approuvé à l'unanimité**.

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du compte rendu du CA du 02/02/2017.
3. Présentation du compte financier 2016.
4. Présentation des modalités de passation de l'épreuve orale du diplôme national du brevet.
5. Présentation du programme « Les cadet-te-s de la sécurité civile ».
6. Modifications du règlement intérieur.
7. Présentation de la convention liant le collège Les Capucins de Melun au lycée Jean Jaurès de Montreuil-sous-Bois relative à l'organisation l'opération « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants
8. Exercice 2017 : Information du conseil d'administration concernant les décisions budgétaires modificatives prises par le chef d'établissement.
9. Questions diverses : a) État des toilettes adultes ; b) Participation du collège à l'opération *Partir en colo*.

#### 2. Approbation du compte rendu du CA du 02/02/2017. (voir Annexe)

Le compte rendu du CA du 28/11/2016 est **approuvé à l'unanimité**. (13 votants)

#### 3. Présentation du compte financier 2016. (voir Annexe)

Le Président du Conseil d'administration présente le compte financier 2016 en expliquant les grandes lignes.

M. LAMA, agent comptable, expose les détails des Services et de leurs domaines. Il expose les évolutions remarquables depuis les années antérieures. En particulier, il remarque une nette augmentation des fonds sociaux depuis 2 ans, qui traduit la volonté de l'État de venir en aide aux familles des établissements relevant de l'éducation prioritaire en exploitant notamment toutes les opportunités prévues par les textes. Par ailleurs, il souhaite noter que depuis la mise en place de *Cantineo*, le nombre

de familles aidées en restauration par le département est passé de 67 à 45 et rappelle qu'en même temps le département a supprimé l'aide à la scolarité.

A propos de l'entretien des locaux, M. LAMA constate lors de ses visites que le collège est bien entretenu.

Il note quelques faits significatifs :

- une baisse du nombre de demi-pensionnaires et des boursiers de taux 1 et 2, mais une nette augmentation du taux 3, indices d'un accroissement des difficultés des familles ;
- une part de la vie de l'élève supérieure à ce qui se constate dans beaucoup d'établissements ;
- une trésorerie en fin d'exercice équivalente à 102 jours de fonctionnement.
- le collège est proche de 11/12<sup>ème</sup> de fonctionnement de réserves.

Le Principal propose au vote 2 délibérations :

**Délibération N°1** : le montant net des dépenses est arrêté à 286 333.66 €, et le montant net des recettes à 357 922.21 €.

La première délibération est **adoptée à l'unanimité**.

**Délibération N° 2** : Le Conseil d'administration décide ainsi de l'affectation de ce résultat :

- 2 430,57 € affectées au FdR disponible du Service Général
- 4 282,29 € affectées au FdR disponible du Service Restauration
- 2 120,15 € affectées au FdR immobilisé
- 1 080,42 € affectées au stock alimentaire

Soit un solde de + 811,99 €

La seconde délibération est **adoptée à l'unanimité**.

A 18h56, M. LAMA quitte la séance.

4. Présentation des modalités de passation de l'épreuve orale du diplôme national du brevet. (voir Annexe)

18h58 : arrivée de Mme DACALOR, représentante des parents d'élèves. 14 membres présents.

Monsieur le Principal présente les nouvelles modalités de l'épreuve orale du Diplôme National du Brevet et l'organisation mise en place dans l'établissement.

Il explique ensuite la grille d'évaluation, communiquée aux élèves, et un document d'aide mis à leur disposition pour se préparer à cette épreuve.

5. Présentation du programme « Les cadet-te-s de la sécurité civile ».

M. le Principal expose les actions élaborées en collaboration avec les personnels du SDIS77 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) ; cette formation de trente heures répond à des objectifs précis et ambitieux. Les activités ont lieu les mercredis après-midi. Les élèves ont appris à se servir des extincteurs et ont bénéficié d'un véritable exercice d'extinction d'incendie.

Ces actions se révèlent fort utiles lors des exercices de sécurité organisés par le collège.

6. Modifications du règlement intérieur.

M. le Principal propose une modification du règlement de la demi-pension précisant les conditions des remises d'ordre, afin de se mettre en conformité avec les textes.

Les remises d'ordre constituent des remboursements de sommes avancées par les familles pour financer le service de restauration et d'hébergement. Celles-ci sont de deux natures :

**- Les remises d'ordre accordées de plein droit**

- La remise d'ordre est accordée de plein droit à la famille sans qu'il soit nécessaire qu'elle en fasse la demande dans les cas suivants :
- fermeture du service de restauration sur décision du chef d'établissement pour cas de force majeure (épidémie, grève du personnel,...) ;
- décès de l'élève ;
- élève changeant d'établissement scolaire en cours de période ;
- élève exclu par mesure disciplinaire ;
- participation à un voyage scolaire organisé par l'établissement pendant le temps scolaire, lorsque l'établissement ne prend pas en charge la restauration durant tout ou partie du voyage ;
- séquence en entreprise.

**- Les remises d'ordre accordées sous conditions**

- La remise d'ordre est accordée à la famille sur sa demande écrite accompagnée le cas échéant des pièces justificatives nécessaires.
- élève changeant de catégorie en cours de période pour raisons dûment justifiées (régime alimentaire, changement de résidence,...) ;
- élève absent momentanément ou définitivement dans le courant de l'année scolaire pour des raisons médicales dûment constatées, lorsque l'absence est au moins égale à deux semaines de cours sans interruption (fournir un certificat médical). Aucune remise d'ordre n'est accordée lorsque la demande est effectuée plus de 15 jours après le retour de l'élève dans l'établissement.
- élève pratiquant un jeûne prolongé lié à la pratique et aux usages d'un culte (demande à présenter avec un préavis d'une semaine).

La famille présente sa demande par écrit en utilisant le formulaire prévu à cet effet (disponible au secrétariat ou téléchargeable à partir du site Internet de l'établissement).

La remise est calculée en fonction du nombre de jours d'absence sur la base des jours réels d'ouverture du service de restauration pendant la période concernée.

Un document d'accompagnement est mis à disposition des familles pour demander le bénéfice de la remise d'ordre.

Mme DEBATTY remarque d'abord que l'imposition d'un délai de 15 jours pour effectuer la demande risque d'exclure les familles de ce bénéfice. Il lui est répondu que la durée de ce délai est indispensable pour éviter de pérenniser des sommes qui seraient dues aux familles.

C'est aussi l'intervalle nécessaire pour procéder au remboursement avant les congés d'été, certaines familles pouvant aussi changer de résidence à cette période.

En outre Mme DEBATTY et Mme AUPY estiment que la condition de deux semaines de maladie pénalise les familles et que cette condition paraît choquante au regard du remboursement automatique en cas d'exclusion temporaire. Mme LARDERET ayant fait observer que les absences de 15 jours pour motif médical étant rares, le texte est ainsi amendé :

« élève absent momentanément ou définitivement dans le courant de l'année scolaire pour des raisons médicales dûment constatées, lorsque l'absence est au moins égale à huit jours de date à date sans interruption (fournir un certificat médical). »

Sur une observation de Mme Aupy, il est ajouté en dessous du titre du formulaire proposé aux familles le sous-titre « *Remboursement des sommes avancées* ».

L'astérisque est supprimé (*\*Merci de fournir les justificatifs*).

Le reste du texte n'est pas modifié.

L'article du Règlement Intérieur ainsi modifié est soumis au vote.

**Approuvé à l'unanimité. (14 votants)**

7. Présentation de la convention liant le collège Les Capucins de Melun au lycée Jean Jaurès de Montreuil-sous-Bois relative à l'organisation l'opération « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants.

Le Président informe les administrateurs que le dispositif *École Ouverte* (OEPRE), année civile 2017, nécessite la signature d'une convention entre le collège des Capucins de Melun et le lycée Jean JAURES de Montreuil, désigné comme établissement mutualisateur par l'académie de Créteil. Il demande aux administrateurs de lui accorder l'autorisation de signer.

**Approuvé à l'unanimité. (14 votants)**

8. Exercice 2017 : Information du conseil d'administration concernant les décisions budgétaires modificatives prises par le chef d'établissement.

Le Président informe les administrateurs de deux décisions budgétaires modificatives, la première en raison d'une notification de crédits reçue par le collège depuis le vote du budget 2017, de 5760 € pour l'*École ouverte*, et la seconde la dotation départementale de 2350 € pour les travaux d'entretien.

9. Questions diverses : a) État des toilettes adultes ; b) Participation du collège à l'opération *Partir en colo*.

a) M. DAUBARD fait part de l'inquiétude des enseignants devant l'état constaté des toilettes depuis quelques temps et la nette dégradation de l'hygiène, inédite auparavant, et imputable non pas aux personnels de service, mais au comportement de certains.

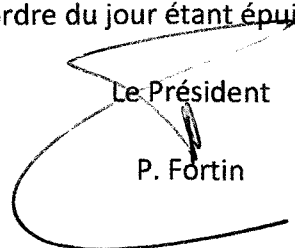
M. le Principal rappelle qu'en tout état de cause le maintien de l'hygiène des toilettes, pour enfants et adultes, doit rester la première priorité des personnels de service, au détriment si nécessaire de la propreté d'autres locaux. Par ailleurs des affichages seront apposés sur les portes des toilettes.

b) Le Président présente aux administrateurs l'opération « *Partir en colo* », qui a permis en 2016 d'offrir à une trentaine d'élèves du collège de participer à des séjours extérieurs durant la période du 15 juillet-15 août, pour 4 € par jour. La reconduction de l'opération en 2017 nécessite la signature d'une convention avec la JPA et l'organisme organisateur. Le Président sollicite l'autorisation des administrateurs.

**Approuvé à l'unanimité. (14 votants)**

Le Président déclare la clôture du Conseil d'administration à 20h10, l'ordre du jour étant épuisé.

Le secrétaire  
  
G. Argentré

Le Président  
  
P. Fortin



Route de Voisenon  
77000 MELUN

☎ : 01.60.68.69.30

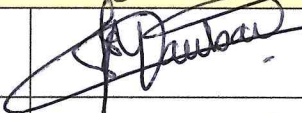









☎ : 01.64.52.85.45

**ANNEE SCOLAIRE 2016-2017**


## Réunion du Conseil d'Administration du 20 mars 2017

### LISTE D'EMARGEMENT

Nom des membres du CA	Titulaires	Suppléants	
	Signature	Nom	Signature
<b>Membres de droit :</b>			
M. FORTIN Pascal		Pas de suppléants	
M. DU PLESSIS D'ARGENTRE Gilles			
Mme TROADEC Annette			
Mme LARDERET Anaïs			
<b>Représentant de la Collectivité de Rattachement</b>			
Mme BEAULNES-SERENI Nathalie			
Mme BARGE-POUY Anne-Valérie			
<b>Représentants communaux</b>			
M. RODRIGUEZ Jean-Pierre			
Mme. ASTRUC Patricia			
<b>Personnalités qualifiées</b>			
		Pas de suppléants	

Nom des membres du CA	Titulaires	Suppléants	
	Signature	Nom	Signature
<b>Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation</b>			
M. DAUBARD Eric		Mme GEOFFROY Audrey	
Mme DEBATTY Oriane		M. LAUMUNO Cédric	
M. MARTIN Cyril		Mme MEILLAND Candice	
Mme TEYSSIER Christine		Mme HERRERO Katherine	
Mme AUPY-BIAMONTI Brigitte			
M. GALLEGO David			
<b>Représentant des personnels ATOS</b>			
Mme PILLAVOINE Sylvie		Mme AMIMER Djamilia	
Mme DELANNAY Marie-France		M. MONTAGU Mickaël	
<b>Représentants des parents d'élèves</b>			
Mme VOULMINOST Sandra		Mme BADER Fatiha	
Mme OUADDAH Souheila		Mme TANDU Eve	
Mme METERFI Samira		Mme STURM Sabrina	
Mme ANANI Fatima		M. BRAHIM Hadj	
Mme DACALOR Catherine		Mme MAZOUNI Samia	
M. MAJKOWSKI Vincent		Mme KAMARA Fatoumata	

M. CARA wulfid  
(Ajust comptable) →

Nom des membres du CA	Titulaires	Suppléants	
	Signature	Nom	Signature
<b>Représentants des élèves</b>			
Mme BRIERE Laura		Mme KADI Amèle	
M. KIZILBOGA Mohammed		M. GOMA SOUMBOU Perrel	
<b>Invités</b>			



2016

COLLEGE LES CAPUCINS



***Compte  
Financier***

Conseil d'Administration  
du lundi 20 Mars 2017



## COMPTE FINANCIER 2016

### RAPPORT CONJOINT DU CHEF D'ETABLISSEMENT ET DE L'AGENT COMPTABLE CONCERNANT LE COMPTE FINANCIER 2016

#### Qu'est-ce que le compte financier ?

Le compte financier de l'établissement préparé pour l'exercice écoulé, par l'agent comptable en fonction, est un document commun à l'ordonnateur et au comptable, il rend compte des **résultats de l'exercice** en retraçant l'ensemble des dépenses et des recettes de l'établissement ce qui aboutit au **bilan de l'exercice**.

Le compte financier, visé par l'ordonnateur qui certifie que le montant des ordres de dépenses et des ordres de recettes est conforme à ses écritures, est arrêté par le conseil d'administration avant l'expiration du 4<sup>ème</sup> mois suivant la clôture de l'exercice, après avoir entendu l'agent comptable.

**Il sera donc obligatoirement soumis au Conseil d'Administration au plus tard le 30 avril suivant la clôture de l'exercice.**

#### *La réforme du cadre budgétaire et comptable (RCBC) de l'EPLE*

##### Les principaux axes de la réforme

Simplifier le cadre budgétaire et le rendre plus lisible

Simplifier les règles de notification, de gestion et de suivi des crédits

Simplifier les procédures de modifications budgétaires

Suivre financièrement les actions du projet d'établissement

Rendre compte en temps réel de l'utilisation des subventions et des moyens attribués aux établissements

##### Les principaux objectifs budgétaires

➤ Prise en compte de la destination de la dépense

➤ Prise en compte de l'origine des financements par bailleur

➤ Permettre de prendre en compte les spécificités de certains EPLE et les choix de la collectivité

➤ Donner au conseil d'administration les outils pour établir une politique d'établissement

## I- SERVICE AP Activités Pédagogiques

### A- Dépenses AP

#### A- Domaine Enseignement Général

Ce domaine regroupe toutes les dépenses pédagogiques (y compris CDI) réparties à hauteur de **9 748.30 €**.

L'achat des carnets de liaison pour l'année civile s'élève à **1 173.12€** et celui des manuels scolaires à **18 200€**.

Le collège a également versé **595.65 €** de redevance annuelle au centre Français d'exploitation du droit de copie, organisme chargé du contrôle de la reproduction par reprographie des œuvres protégées.

Dépenses	Montant
Collégien au cinéma	442.50 €
Documentation	1 266.48 €
Matériel enseignement	8 481.82 €
Piscine	3 303.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 493.80 €</b>

Dépenses	Montant
Carnets de correspondance	1 173.12 €
Manuels scolaires	18 200.00 €
Reprographie	595.65 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 968.77 €</b>

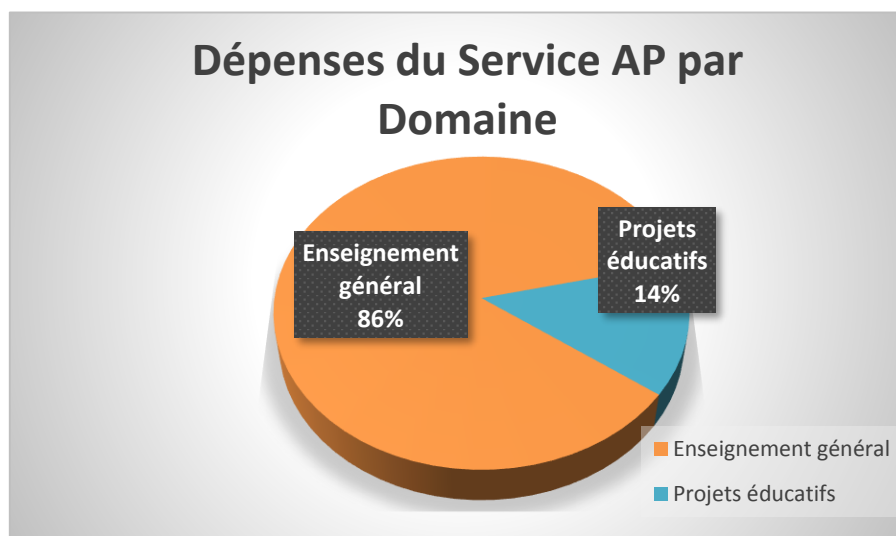
Le montant net de l'enseignement général est de **33 462.57 €**.

#### B- Domaine Projet Educatif

Ce domaine rassemble l'ensemble des sorties et projets de l'établissement notamment le dispositif « Collège au cinéma » pour **442.50€** et **4 800.94€** pour les projets éducatifs 77 et les reliquats (visite Provins, forum orientation sorite à Paris théâtre des champs Elysées entre autres).

Dépenses	Montant
Collège au cinéma	442.50 €
Projets éducatifs 77+reliquats	4 800.94 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 243.44 €</b>

Le total des dépenses des projets éducatifs s'élève **5 243.44€**.



## B- Recettes AP

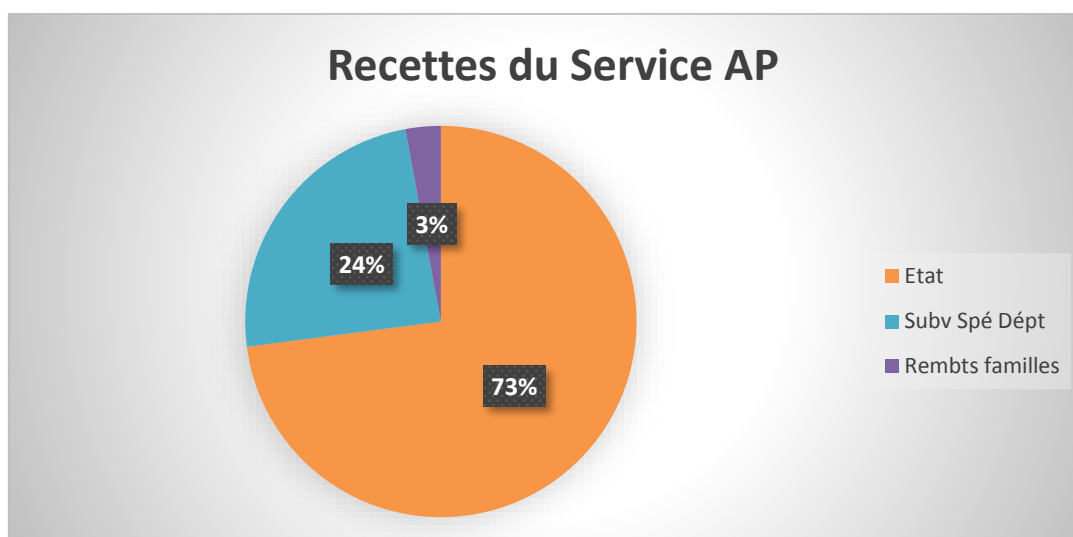
L'établissement a recetté sur l'exercice 2016 un montant total de **27 377.21€** pour le service Activité pédagogique.

\* l'Etat a financé les dépenses au titre de la subvention « gratuité enseignement » soit **19 968.77€**.

\* Les recettes relatives aux différents projets (collège au cinéma visite Provins, visite Paris) inclus dans le domaine activités pédagogiques ont été financées intégralement par le Conseil Départemental pour **6 612.94€** (dont pris en charge l'apprentissage de la natation à hauteur de **1 812.00 €**).

\* Les familles ont remboursé **795.50€** de livres, manuels scolaires, carnets dégradés.

Financement	Montant
Familles (dégradations)	795.50 €
Etat	19 968.77 €
Département	6 612.94 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 377.21€</b>



## II- SERVICE VE Vie de l'Elève

### A- Dépenses VE

#### A- Domaine Aides

Le fonds social collégien et le fonds social des cantines ont permis d'aider plusieurs familles dans le règlement des créances de demi-pension (**4 402.29 €**) ou dans l'achat de fournitures, et paiement de transports (**1 250.66 €**)

Le tableau suivant détaille la nature des aides accordées ainsi que leur montant :

Fonds social collégien/cantine	2015	2016
Demi-Pension	2 765.60	4 402.29
Autres	551.60	1 250.66
<b>TOTAL</b>	<b>3 317.20</b>	<b>5 652.95</b>

Dépenses	Montant	Nb de familles bénéficiaires
Régularisation Sept-Déc 2016	166.50	10
ARS Janvier-Mars 2016	8 633.50	67
ARS Avril-Juin 2016	7 380.00	66
Cantineo Sept-Déc 2016	4 801.81	45
<b>TOTAL</b>	<b>20 981.81</b>	

Le Conseil Départemental de Seine et Marne aide les familles aux faibles ressources à l'aide à la restauration scolaire(ARS) devenue Cantineo<sup>77</sup> depuis la rentrée 2016/2017 : **20 981.81€**

Sur l'année 2016, 79 élèves demi-pensionnaires ont bénéficié de l'aide à la restauration. Le nombre d'élèves bénéficiant de l'aide à la restauration est supérieur en proportion, au nombre d'élèves bénéficiant des bourses nationales.

Le dispositif « école ouverte » a coûté à l'établissement **8 691.22€** en fonctionnement, les vacances étant payées par un lycée mutualisateur Jean Jaurès situé à Montreuil.

### B- Domaine Animation 1<sup>er</sup> degré

L'établissement a dépensé **28 236.70€** sur l'exercice 2016 pour les animations concernant le 1<sup>er</sup> degré.

### C- Domaine Projets

La somme affectée aux projets s'élève à **8 253.22€**, subventionnés par l'ACSE et la Mairie. On retrouve les axes travaillés au niveau de l'Etablissement

Dépenses	Montant
Subvention de l'ACSE	2 984.10€
Subvention Mairie	1 194.06€
Autres dépenses éducatives	468.66€
Accompagnement éducatives	3 606.40€
<b>TOTAL</b>	<b>8 253.22€</b>

### B- Recettes VE

L'établissement a recetté en tout **71 816.08 €** pour le service Vie de l'élève dont **28 705.36 €** pour le 1<sup>er</sup> degré.

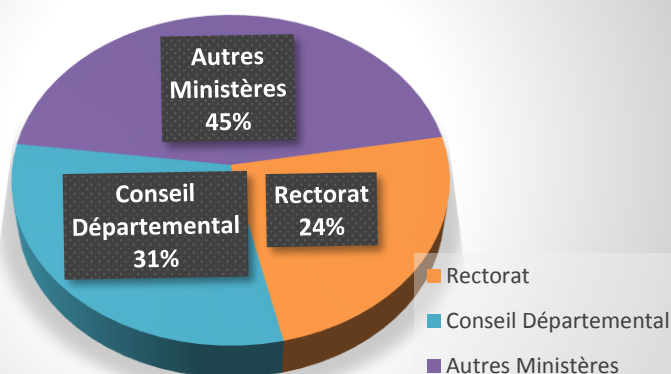
\* Les subventions du rectorat (correspondant principalement aux fonds sociaux et école ouverte acc. éduc.) ont permis de financer **17 440.80 €** des dépenses 2016.

\* Le Conseil Départemental attribue au collège **21 960.37 €** de subvention pour la vie de l'élève (aides ARS et école ouverte).

\*Les autres Ministères (Préfecture, Mairie) ont financé **32 414.91€** du service Vie de l'élève.

Financement	Montant
Le rectorat	17 440.80€
Département	21 960.37€
Autres	32 414.91€
<b>TOTAL</b>	<b>71 816.08€</b>

## Recettes du Service VE



### III- SERVICE ALO Administration et Logistique

#### A- Dépenses ALO

##### A- Domaine Administration

Ce domaine comprend entre autre les dépenses liées au fonctionnement général et administratif du collège (téléphone ; affranchissement ; fournitures administratives...). Le montant total des charges est de **13 903.61 € (montant quasiment identique à celui de l'année dernière à 200€ de charges supplémentaires près)**

Dépenses	Montant
Abonnement logiciel assur.	436.53 €
Carburant	233.24 €
Comptabilité agence	181.00 €
Fournitures de bureau	2 876.69 €
Frais de dossiers honoraires	120.00 €
Infirmierie	198.49 €
Reprographie	2 259.60 €
Réception	15.88€
Frais de Poste	7 424.18€
Véhicule entretien réparation	158.00€
<b>TOTAL</b>	<b>13 903.61€</b>

##### B- Domaine Entretien

Dans ce domaine, ont été payés la totalité des contrats de maintenance du collège pour un montant de **19 530.75€**, y compris la reprographie pour **5 548.76€** les réparations et produits d'entretien pour un montant de **6 873.10 €**.

Dépenses	Montant
Contrats d'Entretien	4 968.32 €
Contrats d'entretien Obligatoire	9 013.67 €
Contrat de Reprographie	5 548.76 €
Réparations / entretien	4 947.05 €
Produits d'Entretien	1 926.05 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 403.85 €</b>

Les dépenses totales en entretien s'élèvent à **26 403.85 €**.

## C- Domaine Opérations spécifiques

Dans ce domaine sont retracées les écritures des biens immobilisés achetés sur subventions (amortissements neutralisés) ou par prélèvements sur réserves (amortissements réels).

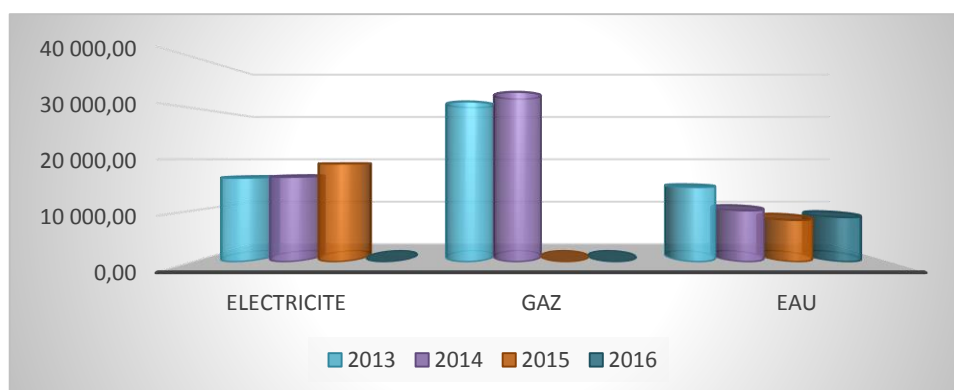
Les amortissements réels et neutres ont été calculés à hauteur de **5 767.87 €**.

Dépenses	Montant
Amortissements réels	2 120.15
Amortissements neutralisés	3 647.72
<b>TOTAL</b>	<b>5 767.87€</b>

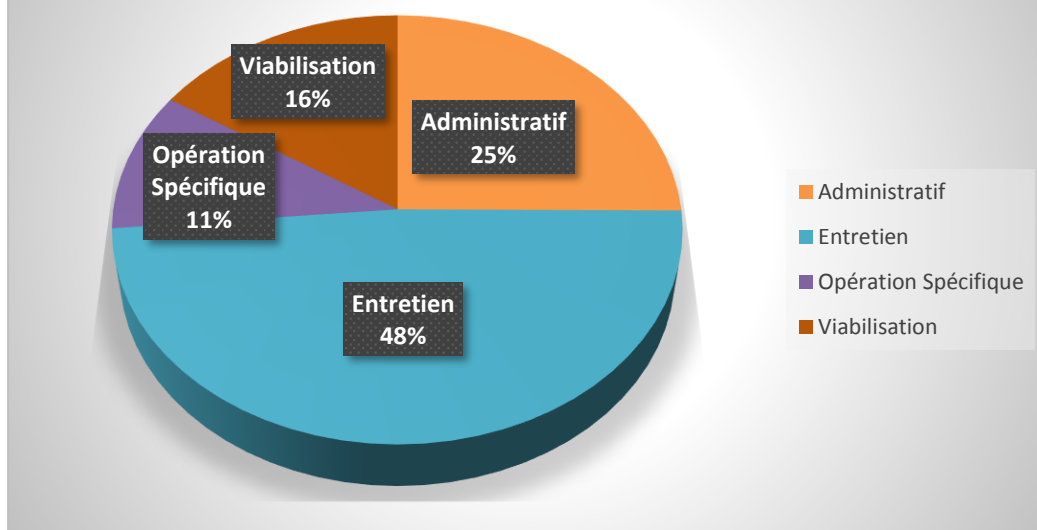
## E- Domaine Viabilisation

Les crédits ouverts ont permis de faire face à toutes les dépenses liées à la viabilisation (c'est-à-dire eau uniquement). L'électricité et le gaz ayant été repris à charge par le Département au 1<sup>er</sup> janvier 2016) sur l'année civile pour un montant global de **8 700.99 €**

Service ALO	2013	2014	2015	2016
Électricité	16 377,25 €	16 554,56 €	19 161,20 €	
Gaz	31 299,66 €	33 166,16 €	20 553,83 €	
Eau	14 590,03 €	10 027,46 €	8 148,42 €	8 700,99 €
	<b>62 266,94 €</b>	<b>59 748,18 €</b>	<b>47 863,45 €</b>	<b>8 700,99 €</b>



## Dépenses du service ALO par domaine



## B- Recettes ALO

\* Le service ALO a été financé pour 91% par la Dotation Globale de Fonctionnement, soit **55 676.00 €**.

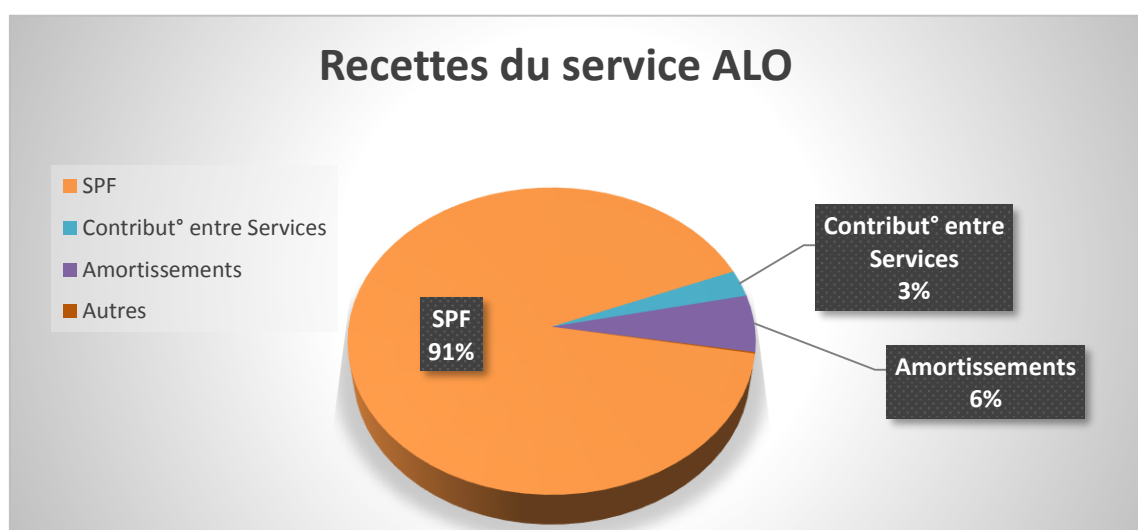
\* Versement de la contribution SRH sur le service général : **1 700.00 €**

\* La neutralisation des amortissements est à hauteur de **3 647.72€** d'autres ressources annexes ont été attribuées au service pour 88 €.

Financement	Montant
DGF	55 676.00€
Contribution entre service	1 700.00€
Amortissements	3 647.72€
Produits exceptionnels	88.00€
<b>TOTAL</b>	<b>61 111.72€</b>

Pour information, il a été prélevé sur l'année 2016 sur les fonds de réserve la somme de **5 572€ €** répartis comme suit : **550€** sur l'activité pédagogique pour la documentation et le reste sur ALO.

## Recettes du service ALO



## V- SERVICE SRH Restauration et hébergement

### A- Dépenses SRH

Lors de l'élaboration du budget en 2016, le calcul du service était basé sur des prévisions d'effectifs d'élèves et de ventes de repas. A la fin de l'exercice, il est maintenant possible d'ajuster les dépenses aux recettes réalisées.

Les dépenses totales pour le service de restauration du collège s'élèvent à **79 825.81 €**, selon le détail ci-dessous :

### A- Domaine reversement collectivités territoriales

Les reversements au fonds commun d'hébergement (FCSH) ainsi qu'au Fonds Départemental de Rémunération du Personnel (FDRPI) sont de **19 588.88€** et le Fonds de Viabilisation de **6 666 €** soit un total de **26 254.88€**

### B-Domaine restauration

Nos dépenses nettes sont de **54 651.35 €** pour ce domaine dont **43 506.73€** pour l'achat de denrées.

Les autres dépenses, contrats, produits entretien, matériel demi-pension, habillements des agents pour la demi-pension s'élève à **11 144.62 €**

### C-Variation de stocks

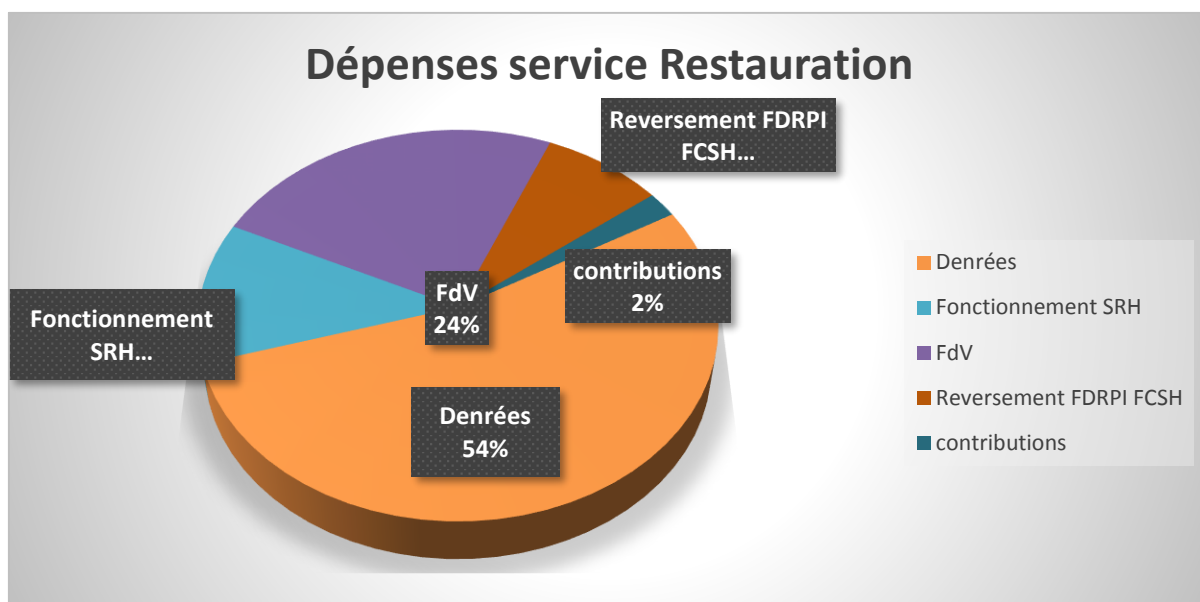
Au 31 décembre 2016, le stock alimentaire a augmenté de **1 080.42 €** par rapport à l'an passé.

	Montant
Stock au 31 décembre 2015	5 950,55
augmentation du stock	1 080,42
Stock au 31 décembre 2016	7 030,97

Total des dépenses du SRH : **79 825.81 €**

Dépenses	Montant
Contribution entre services	1 700.00 €
FDRPI	18 557.89 €
Contrats d'entretien	5 518.67 €
Achat de denrées	43 506.73 €
FCSH	1 030.99 €
Reversement Fonds de Viabilisation	6 666.00€
Produits d'entretien et autres	3 925.95€
Variation de stock	-1 080.42€
Total	79 825.81€





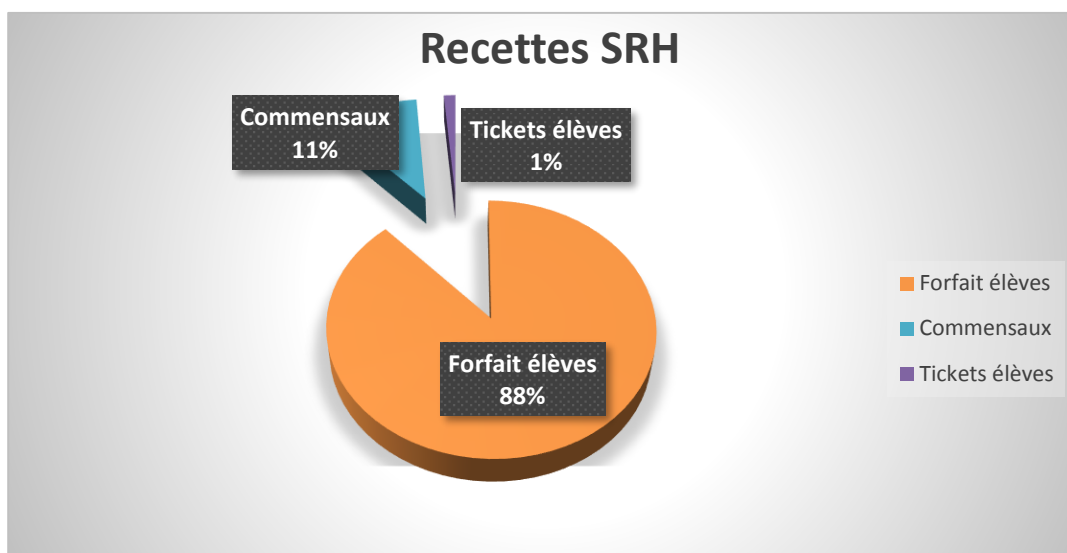
## B- Recettes SRH

Les recettes nettes pour l'établissement sont de **82 479.52 €** dont **8 577.20 €** pour les hébergements (adultes) avant déduction du reversement Fonds Commun des Services d'Hébergement du FDRPI (**19 588.88€**) versé au Conseil Départemental pour la rémunération des personnels employés au service restauration.

Le tableau suivant donne la part des demi-pensionnaires par rapport à l'effectif global :

	2014	2015	2016
<b>Recettes Forfait DP</b>	95 154.69 €	89 402.48 €	72 807.60 €
<b>Recettes Tickets DP</b>			1 094.72 €
<b>Prix Annuel</b> (Forfait 4 jours)	462.30 €	469.82 €	481.60 €
<b>Nombre de DP</b> (Forfait 4 jours)	180	168	140
<b>Nombre de collégien</b>	392	378	372
<b>% de DP</b>	47 %	45%	38%

Financement	Montant
Forfait élèves	72 807.60 €
Commensaux	8 577.20€
Tickets élèves	1 094.72€
Subv Département	2 709.00€
<b>TOTAL</b>	<b>85 188.52€</b>



## V- SERVICE SBN Bourses Nationales

### A- Dépenses SBN

Les bourses sont accordées sur critères sociaux. Le montant total versé aux familles en 2016 est de **41 652.12 €**.

Le tableau suivant montre le pourcentage d'élèves boursiers sur les deux dernières années au 1<sup>er</sup> septembre de l'année considérée :

TAUX	2014	2015	2016
Taux 1 soit 84.00 € €/élève	75	71	65
Taux 2 soit 228,00 €/élève	66	58	46
Taux 3 soit 357,00 €/élève	60	61	73
<b>TOTAL DES BOURSIERS</b>	201	190	176
<b>TOTAL DES ELEVES DU COLLEGE</b>	390	378	372
<b>POURCENTAGE</b>	<b>52 %</b>	<b>50%</b>	<b>47%</b>

### B- Recettes SBN

Le Rectorat finance l'intégralité du service en fonction de la demande des familles.

Les remises de principe, sont une aide accordée aux familles ayant 3 enfants au moins scolarisés et demi-pensionnaires dans le secondaire. Aide supprimée à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

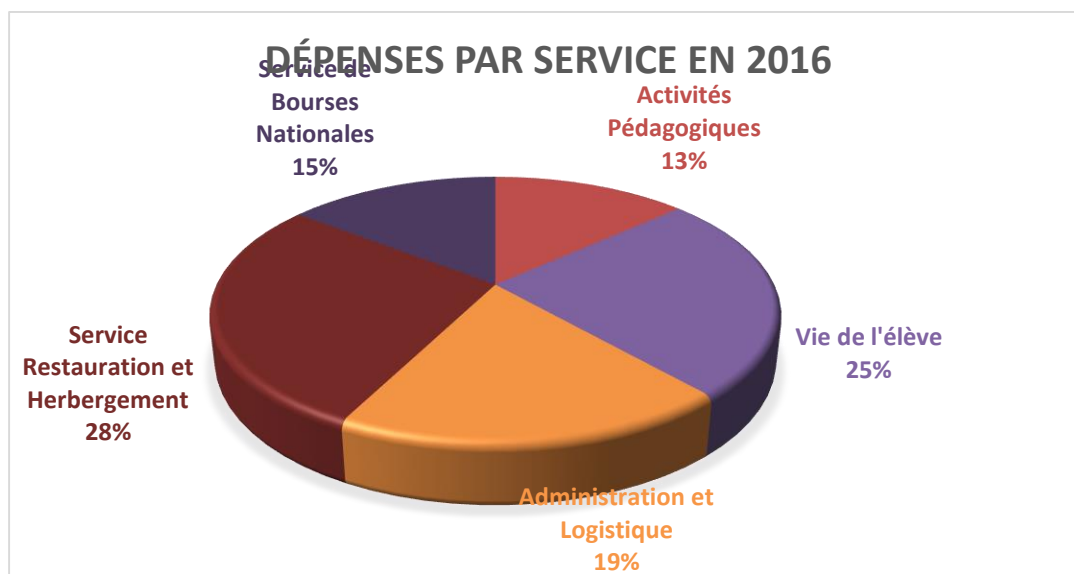
Bourses des collèges	41 569.00 €
Remise de principe	83.12€
<b>TOTAL</b>	<b>41 652.12€</b>

## VI- SERVICE OPC – Opérations en capital

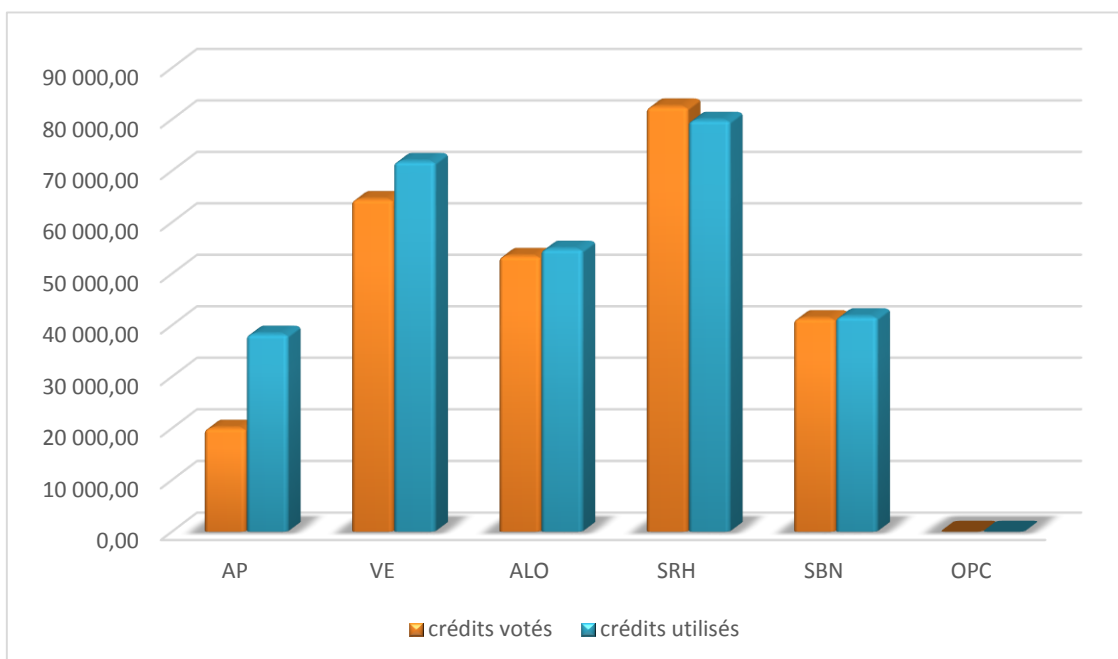
Aucune opération en capital sur l'exercice 2016

Le total général des dépenses sur l'exercice 2016 s'élève à 386 333.66 €.  
 Le total général des recettes sur l'exercice 2016 s'élève à 357 922.21 €.

## VI- QUELQUES INDICATEURS ...



Le diagramme montre l'importance du service SRH et du service VE dans les dépenses globales du collège.



Nous pouvons constater que dans la majorité des services du budget, les crédits votés par le Conseil d'Administration sont proches des réalisations des dépenses.

## Le taux de recouvrement

Le taux de recouvrement de l'établissement est correct. L'indicateur est de 99%, mais ce chiffre ne doit pas masquer les difficultés de recouvrement et le nombre de plus en plus important de paiements après relance, voire par voie contentieuse.

	2014	2015	2016
<b>Montant annuel des créances</b>			
Janvier-Mars	30 022,70 €	28 462,98 €	22 635,20 €
Avril-Juillet	26 411,40 €	25 786,02 €	22 139,84 €
Septembre-Décembre	27 925,60 €	24 863,28 €	28 032,56 €
	84 359,70 €	79 112,28 €	72 807,60 €
<b>Impayés (4112)</b>			
Nombre de créances		9	6
Montant	578,35 €	551,20 €	568,40 €
<b>Impayés (4111)</b>			
Nombre de créances			
Montant			
<b>Contentieux (416)</b>			
Nombre de dossiers			
Nombre de débiteurs			
Montant			
Taux de recouvrement	99%	99%	99%

## VII - BILANS ET RESULTATS AU COMPTE FINANCIER

### Trésorerie

La trésorerie du collège en fin d'exercice est de **100 135.71 €**, ce qui représente près de **102** jours de trésorerie.

### Résultat

<b>DETERMINATION DU RESULTAT</b>				<i>Résultat de</i>
<i>1ème section</i>	<i>fonctionnement</i>	<i>Charges</i>	<i>Recettes</i>	<i>gestion</i>
	Administration et logistique	54 776.32	61 111.72	6 335.40
	Activités pédagogiques	38 263.51	27 377.21	-10 886.30
	Vie de l'Elève	71 815.90	71 816.08	0.18
	<i>Total SG</i>	<i>164 855.73</i>	<i>160 305.01</i>	<i>-4 550.72</i>
	Restauration	79 825.81	85 188.52	5 362.71
	Bourses nationales	41 652.12	41 652.12	0,00
	Service spécial 3	0,00	0,00	0,00
	Service spécial 4	0,00	0,00	0,00
	<i>Total SS</i>	<i>121 477.93</i>	<i>126 840.64</i>	<i>5 362.71</i>
<i>2ème section</i>	<i>Opérations en capital</i>	0.00	70 776.56	///
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>286 333.66</b>	<b>357 922.21</b>	<b>811.99</b>

En ce qui concerne les totaux des services généraux et spéciaux, hormis les sections d'investissement.

Les **dépenses** sur l'exercice 2016 sont de **286 333.66 €** (contre 300 271.59 € en 2015)

Les **recettes** sur l'exercice 2016 sont de **357 902.21 €** (contre 304 538.50 € en 2015)

D'où un résultat budgétaire déficitaire de l'exercice de : **811.99 €** (contre + 4 266.91 € en 2015)

### On parle aujourd'hui dans le cadre de la RCBC de CAF (Capacité d'autofinancement)

A ce résultat budgétaire s'ajoute un résultat comptable correspondant à la diminution du stock du service restauration.

## FONDS DE ROULEMENT

Après affectation du résultat

	FdR au 31 déc 2015	Résultat 2016	FdR au 31 déc 2016
Service Général	5 581,15 €	-2 430,57 €	3 150,58 €
Restauration	42 771,65 €	4 282,29 €	47 053,94 €
Cautionnement	910,86 €		910,86 €
Patrimoine	5 581,15 €	-2 120,15 €	3 461,00 €
Stock de denrées	5 950,54 €	1 080,42 €	7 030,96 €
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>55 214,20 €</b>	<b>811,99 €</b>	<b>58 146,34 €</b>

Le fonds de roulement de cette année de **58 146.34 €** se répartit de la façon suivante :

- FdR disponibles au service général : **3 150.58 €** (contre 5 581.15 € en 2015)
- FdR disponibles au service restauration : **47 053.94 €** (contre 42 771.65 € en 2015).
- stock Alimentaire : **7 030.96 €** (contre 5 950.54 € en 2015)

## FONDS DE ROULEMENT DISPONIBLES

<u>FdR disponible</u> <u>(après affectation du résultat)</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Service Général	0,00 €	5 581,15 €	3 150,58 €
Restauration	40 556,91 €	42 771,65 €	47 053,94 €
<b>Total du FdR disponible</b>	<b>40 556,91 €</b>	<b>48 352,80 €</b>	<b>50 204,52 €</b>
Dotation de Fonctionnement Annuel	77 195,76	90 121,00	56 561,00
Dotation Mensuel	6 433 €	7 510 €	4 713 €
<b>Nb de mois de FdR disponible</b>	<b>6,30</b>	<b>6,44</b>	<b>10,65</b>

**LE COLLEGE est proche de 11/12<sup>ème</sup> de fonctionnement de réserves !**

## Propositions soumises au Vote

Il est proposé au vote 2 délibérations :

- La première porte sur le montant net des dépenses 286 333.66 €  
et des recettes 357 922.21 €

- La seconde sur la décision d'affectation de ce résultat : (+ 811,99 €)

Résultat 2016	
-2 430,57 €	affectées au FdR disponible du Service Général
4 282,29 €	affectées au FdR disponible du Service Restauration
-2 120,15 €	affectées au FdR immobilisé
1 080,42 €	affectées au stock alimentaire
811,99 €	

L'Ordonnateur du budget,

Le Comptable du budget

*PASCAL FORTIN*

*Wilfrid LAMA*



**Collège LES CAPUCINS**

Route de Voisenon

77000 MELUN

Tél : 01 60 68 69 30 - Fax : 01 64 52 85 45

ce.0770033t@ac-creteil.fr

<http://www.clg-capucins-melun.fr>

**Document préparatoire au conseil d'administration du 20 mars 2017**

**Objet : Présentation des modalités d'organisation de l'épreuve orale du DNB:**

Conformément à la note de service 2016-063 du 06/04/2016, le conseil d'administration est informé des modalités d'organisation des modalités de passation de l'épreuve orale du brevet au sein de l'établissement.

L'épreuve orale se déroulera au collège le **mardi 20 juin 2017**, une convocation individuelle, précisant notamment le lieu et l'horaire sera transmise à chaque élève.

Depuis le début de cette année scolaire, dans chaque classe de troisième, divers projets ont été construits avec les personnels pédagogiques et éducatifs de l'établissement. Pour chaque classe, une liste de ces projets précisant leurs principales caractéristiques a été établie et transmise aux élèves afin qu'ils puissent facilement choisir le projet qu'ils souhaitent présenter lors de l'épreuve orale.

Conformément à la circulaire citée ci-dessus, lors de cette présentation les élèves devront être en mesure de présenter leur projet, la production concrète qui a été réalisée, la démarche qui a été mise en oeuvre, les connaissances et les compétences qui ont été acquises, ils devront aussi analyser les activités effectuées et envisager les suites à donner à leur implication.

En fonction des classes, le choix des sujets devra être retourné au professeur principal pour la fin du mois de mars ou pour la fin du mois d'avril.

Pour faciliter le travail de préparation, le barème de l'épreuve, contenant les critères d'évaluation, ainsi qu'une présentation-type ont été transmises aux élèves. Enfin des accompagnements seront organisés pour répondre aux besoins des élèves.

Les différents jurys seront constitués de deux professeurs et seront adaptés aux projets présentés par les élèves.

Vous trouverez ci-dessous ces différents documents.

**Le principal,**

## Relevé des projets pouvant faire l'objet d'une soutenance

Projet	Classe concernée	EPI				PARCOURS			
		Valeurs républicaines et éducation aux médias	A la découverte des métiers	Capu6'	échange franco-allemand	Avenir	Artistique et culturel	citoyen	santé
Échange franco-allemand	31	X			X				
Le Mur de Berlin	31	X			X				
Stage d'observation en entreprise	31, 32, 33, 34					X			
Autoportrait	31						X		
Le corps et la boîte	32, 33, 34						X		
Présentation d'un document des archives départementales	31			X					
Analyse géographique d'un métier	31		X			X			
S'engager au service de la démocratie : Être élève délégué	Élèves concernés de 3ème							X	
S'engager contre la violence : Être élève médiateur	Élèves concernés de 3ème							X	
Découverte des métiers	32, 33, 34		X	X		X			
Les femmes à travers le XXème siècle	32, 33, 34	X		X				X	
La ville et ses liaisons	34			X					
La guerre d'Algérie	34			X					
Divines	32,33	X						X	
Les sciences du crime	33	X		X					
Le procès des assassins de César	Latinistes						X		





**Collège LES CAPUCINS**

Route de Voisenon

77000 MELUN

Tél : 01 60 68 69 30 - Fax : 01 64 52 85 45

ce.0770033t@ac-creteil.fr

<http://www.clg-capucins-melun.fr>

**Grille d'évaluation pour l'épreuve orale du Diplôme National du Brevet**

**Intitulé du projet : .....**

**EPI :  oui  non - Thématique : .....**

**Parcours :  oui  non - .....**

**Nom et prénom de l'élève : .....**

**Classe : .....**

***Maîtrise de l'expression orale***

S'exprimer de façon fluide et audible face au jury.	..... /1
Adopter une posture et une tenue adaptées face au jury.	..... /1
Présenter un exposé construit (introduction, développement, conclusion) de cinq minutes devant le jury.	..... /2
Employer un vocabulaire riche, adapté et précis.	..... /1
Participer de façon constructive à un échange oral avec le jury.	..... /1
Prendre en compte son interlocuteur.	..... /1
Exprimer une opinion argumentée.	..... /1
Exprimer ses sensations, ses sentiments, formuler un avis personnel sur le projet en visant à faire partager son point de vue.	..... /2
<b>Total</b>	..... /10

***Description et analyse du projet présenté***

Présenter les objectifs et l'organisation générale du projet (démarche, gestion du temps, répartition des tâches...)	..... /2
Présenter la-les réalisation-s concrète-s du projet.	..... /2
Présenter les disciplines, connaissances et compétences mobilisées dans le cadre du projet (dont outils numériques)	..... /2
Analyser le projet réalisé, exploiter ultérieurement le projet.	..... /4
<b>Total</b>	..... /10

***Total général : ...../20***



**Collège Les CAPUCINS – MELUN**  
Épreuve orale du Diplôme National du Brevet  
Soutenance d'un projet

# TITRE

1



**Collège Les CAPUCINS – MELUN**  
Épreuve orale du Diplôme National du Brevet  
Soutenance d'un projet

## PLAN

- **Présentation et description du projet**
- **Description de la réalisation concrète du projet**
- **Disciplines, connaissances et compétences mobilisées**
- **Analyse et exploitation ultérieure du projet**

2



**Collège Les CAPUCINS – MELUN**  
Épreuve orale du Diplôme National du Brevet  
Soutenance d'un projet

## 1. Présentation et description du projet

Écris ici les **5 mots-clés** qui te permettront d'expliquer oralement :

- Ce que tu voulais apprendre,
- Ce que tu souhaitais réaliser,
- La description des différentes étapes de ton projet,
- L'organisation dans le temps de ton projet

3



**Collège Les CAPUCINS – MELUN**  
Épreuve orale du Diplôme National du Brevet  
Soutenance d'un projet

## 2. Description de la réalisation concrète du projet

Écris ici les **3 mots-clés** qui te permettront d'expliquer oralement la **réalisation concrète du projet** que tu as mené ...

**Document complémentaire :**  
photo, film, document sonore (pas plus de 30 secondes)

4



### 3. Disciplines, connaissances et compétences mobilisées

Inscris ici les **2 principales disciplines scolaires**, et les **5 principales connaissances et compétences du socle commun** mobilisées dans le cadre du projet.

**Attention, tu dois être en mesure d'expliquer comment les disciplines, les connaissances et les compétences ont été mobilisées.**



### 4. Analyse et exploitation ultérieure du projet

Écris les **mots clés** qui te permettront de décrire :

- Les **éléments positifs et les éléments négatifs** du projet que tu as mené.  
As-tu choisi la bonne démarche, la bonne organisation ? Pourquoi ? Comment pourrais-tu améliorer la situation ?

- L'**exploitation ultérieure** que tu pourras faire de ce projet :  
→ Dans le cadre de ta vie quotidienne,  
→ Dans le cadre de tes études, de ton futur métier  
→ Dans le cadre de ta vie personnelle future.



**Collège Les CAPUCINS – MELUN**  
Épreuve orale du Diplôme National du Brevet  
Soutenance d'un projet

#### 4. Analyse et exploitation ultérieure du projet

Écris les **mots clés** qui te permettront de décrire :

- Les **éléments positifs et les éléments négatifs** du projet que tu as mené.  
As-tu choisi la bonne démarche, la bonne organisation ? Pourquoi ? Comment pourrais-tu améliorer la situation ?
- L'**exploitation ultérieure** que tu pourras faire de ce projet :
  - Dans le cadre de ta vie quotidienne,
  - Dans le cadre de tes études, de ton futur métier
  - Dans le cadre de ta vie personnelle future.

6



**Collège Les CAPUCINS – MELUN**  
Épreuve orale du Diplôme National du Brevet  
Soutenance d'un projet

Écris ici tes remerciements à l'intention des différentes personnes qui t'ont permis de réaliser ton projet et d'en préparer la soutenance

7